

LA PERSONNE ADHÉRENTE DOIT REMPLIR LES SECTIONS 1-2-3-7 ET LES SECTIONS 4 ET 6 SI NÉCESSAIRE L'EMPLOYEUR DOIT REMPLIR LA SECTION 5

LA SECTION 8 EST RÉSERVÉE À SSQ

C.P. 10500, succursale Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4H6

1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE ADHÉI	REN	TE										
		énom							1.3 N° d′as	surance sociale		
2 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX												
2.1 Adresse										2.2 Code post	tal .	
2.3 N° tél. au travail 2.4 N° tél. à la résidence				2 E Dat	e de naissance			3.6.50%		2.7 Communi	tion	
2.5 N Tel. au travali			'	2.3 Dau		М		2.6 Sexe	F		ng.	
								IVI	F	Fr Au	.g	
DÉSIGNATION DE LA PERSONNE CONJOIN	TE								mois	iour		
								année	111015	Jour	MF	
Nom Prénon	n			ícic			D	ate de nais			Sexe	
3 RÉGIMES			ADHI	SIO	N			CHA	NGEM	ENT		
3.1 RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE (obligatoire)	Ind	Mono	Couple	e Fam	Exemption *	Ind	Mo	no C	ouple	Fam Ex	xemption *	
Vous devez choisir un seul des régimes suivants : • Maladie de base												
Maladie intermédiaire												
Maladie supérieur												
(Voir notes 1, 2, 3 et 4 au verso)												
3.2 RÉGIME D'ASSURANCE SOINS DENTAIRES (facultatif)	Ind	Mono	Couple	a Fam	Exemption *	Ind	Mono	Couple	Fam	Exemption *	Retrait	
(Voir notes 1, 2, 3 et 4 au verso)												
3.3 RÉGIME COMPLÉMENTAIRE I (obligatoire)	Γ											
a) Assurance vie de base de la personne adhérente	Obligatoire (voir note 5 au verso)						Renonciation (voir note 5 au verso)					
(1 fois le salaire annuel brut)								à		-énun	- 1	
b) Assurance vie additionnelle de la personne adhérente (1, 2 ou 3 fois le salaire annuel brut)	AUGMENTER Àfois (indiquez le nombre defois (indiquez le nombre de						RÉDUIRE À defois (indiquez le nombre de					
(Voir note 7 au verso)			e salaire ar					el brut désiré)		ois le salaire annuel		
c) Assurance vie de la personne conjointe et des enfants à charge		Obligatoire (voir note 6 au verso) Obligatoir					oligatoire (e (voir note 6 au verso)				
d) Assurance vie additionnelle de la personne conjointe			AUGMENTER À						RÉDUIRE À			
(1 à 10 tranches de 10 000 \$) (Voir note 7 au verso)			tranche(s) de 10 000 \$ tranche(s) de 10 00 (indiquez le nombre de tranches désiré) (indiquez le nombre de tranches dé							tranche iquez le nombre de t	e(s) de 10 000 \$	
e) Assurance salaire de longue durée									voir note 8 au verso)			
_			0.0	jacoc				neciai: (* -	11 110.00	iu veise,		
* La section 5.13 doit être remplie par l'employeur.												
ÉVÉNEMENT justifiant la demande de changement. Indiquez la date de (Pour la cohabitation, indiquer la date de DÉBUT)	ľévén	ement (Pour les	points	2 à 8)	Α	M					
1. COHABITATION		2. MA	RIAGE OL	10INU L	N CIVILE	6. SÉPA	RATION					
(Vie maritale)		3. AD0	OPTION			7. DIVO	RCE					
1.1 Un enfant est-il issu de l'union?		4 NAI	ISSANCE					L'ASSURAN				
		7. 147 (
Si oui, date de naissance de l'enfant				ARGE D	E L'ENFANT	DE L	A PERSONI	NE CONJOI.	NTE			
Si oui, date de naissance de l'enfant 4 BÉNÉFICIAIRE				ARGE D	E L'ENFANT	DE L	A PERSONI	NE CONJOI	NTE			
				ARGE D	E L'ENFANT	DE L	A PERSONI	NE CONJOI	NTE			
4 BÉNÉFICIAIRE				ARGE D	E L'ENFANT	DE L	A PERSONI	NE CONJOI	NTE			
4 BÉNÉFICIAIRE Nom(s) du(des) bénéficiaire(s) : Je désigne comme bénéficiaire (au décès) : Conjoint(e) légal(e) (1) Conjoint(e) de fait (7) Fils-filles (2) Conjoint(e)	oint(e)	5. PRIS	SE EN CH.							Frères-Soe	urs (4)	
4 BÉNÉFICIAIRE Nom(s) du(des) bénéficiaire(s): Je désigne comme bénéficiaire (au décès): Conjoint(e) légal(e) (1) Conjoint(e) de fait (7) Fils-filles (2) Conjoint bénéficiaire est révocable* (peut être changé en tout temps)		5. PRIS	SE EN CH.	filles (6)	Père-mère	e (3) C	onjoint(e)	de fait et fil	ls - filles (8)			
4 BÉNÉFICIAIRE Nom(s) du(des) bénéficiaire(s) : Je désigne comme bénéficiaire (au décès) : Conjoint(e) légal(e) (1) Conjoint(e) de fait (7) Fils-filles (2) Conjoint (2) Le bénéficiaire est révocable* (peut être changé en tout temps) Le bénéficiaire est irrévocable* (ne peut être changé sauf avec le conse		5. PRIS	SE EN CH.	filles (6)	Père-mère	e (3) C	onjoint(e) * Au Qué	de fait et fil	ls - filles (8)	e choix à cette	question,	
4 BÉNÉFICIAIRE Nom(s) du(des) bénéficiaire(s): Je désigne comme bénéficiaire (au décès): Conjoint(e) légal(e) (1) Conjoint(e) de fait (7) Fils-filles (2) Conjoint(e) bénéficiaire est révocable* (peut être changé en tout temps)		5. PRIS	SE EN CH.	filles (6)	Père-mère	e (3) C	onjoint(e) * Au Qué la désig	de fait et fil bec, en l'a gnation du	ls - filles (8) absence d a conjoint		question,	

NPTS

	DEMANDE D'ADHESION	
emplir les sections pertinentes	■ DEMANDE DE CHANGEMENT	

S'EMPLOIE SANS CARBONE — ÉCRIRE FERMEMENT S.V.P.

5 EMPLOYEUR									
5.1 NOM DE L'ORGANISME				5.2 N° D'ÉTABLISSE	MENT	5.3 N° DE	GROUPE		
5.4 N° D'EMPLOYÉ	5.5 Date d'en	nploi 5.6 Date	5.7 Recu de	5.8 STATUT D'ENGA	GEMENT ET		DMISSIBII	ITÉ	
	A M	d'admissibili			lans un emp	loi permaner	nt	5.8.	.1 🔲
			personne salariée engagée dans une catégorie autre que la précédente (3 mois) 5.8.2						
5.9 EST-CE QUE LA PERSONNE	ADHÉRENTE EST P	RÉSENTEMENT ABSE	NTE DU TRAVAIL				5.8.3	3.0.	.2%
Non Oui Si oui, raison				5.10 RÉVISION DU P					
5.9.1 Date du début de l'absence	A N	J		Le pourcentage de ter ou moins du temps c choisit de :					
La personne adhérente en conge		on de plus de 28 jour	s choisit de :	5.10.1 maintenir si elle particip convention	oe (et doit _l	on à l'ensem participer au			
5.9.2 maintenir sa participatio	on à l'ensemble de	es régimes auxquels e	elle participe	5.10.2 maintenir u auquel elle		sa participa	ation au ré	gime m	aladie
5.9.3 maintenir uniquement	a participation au	ı régime maladie aud	uel elle participe	5.10.3 participer u					
5.9.4 maintenir uniquement s	a participation au	ı régime maladie de l	oase	5.11 SALAIRE ANNU (comme si 100% di			TION COL	LECTIVE \$/ar	
5.12 JE CERTIFIE QUE LES RENSEIO	NEMENTS SONT E	VACTS ET COMDI ETS		(COMME 31 100 /0 C	u temps pi	ieiii)		ə / aı	ince
A M J	INCINENTS SONT E	RACISEI COMPLEIS.		Nom du représentant de l	'emploveur (le	ttres moulées)			
N° tél. ()	Poste				, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	,			
				Signature du représ	entant de l'em	ployeur			
5.13 EXEMPTION (Voir note 3 au vo	erso)	Régime d'assurance	maladie Régime	d'assurance soins dentaires					
5.13.1 Début d'exemption —		5.13.2		5.13.3					
5.13.4 Fin d'exemption — 5.13.5 5.13.6 Fournir la preuve de la fin de l'assurance ayant permis l'exemption.									
5.14 REMARQUES									
6 DÉCLARATION DE PER: «Je soussigné(e), déclare être une per					ni aucune dr	ogue au coui	rs des douz	e (12) de	rniers
mois. Il est entendu que SSQ peut den de primes qui s'y rattache à compter	nander périodiqueme	ent une confirmation de c	e statut. À défaut de	répondre, la personne assuré	e perd ce sta	atut et ne bén entraîner la	éficie plus o	de la rédu	uction
Pour vous-même	de la date de la della	ac ac ssq. sc recoa		ersonne conjointe		erraumer id	manne de n	a protect	
6.1 Date :	Ĺ		6.3 Date :						
6.2 Signature :			6.4 Signatur	e:					
7 SIGNATURE									
J'autorise mon employeur à déduire de les renseignements contenus dans ce Je reconnais de plus avoir pris conna	tte demande, y com	oris mon numéro d'assur	ance sociale. Je certi	fie que les renseignements i	nscrits sur ce	ette demande	sont exact	s et com	tives, plets.
7.1 Date:			e la personne adhér	·		press			
8 SECTION SSQ									
N° groupe N	certificat		En vigueur	A M J	Cla	sse	Adhér	ent séle	ction
X							Non[Οι	ıi 🗌
MAL. FRAIS DENT.	I.H. R.I.P.	VIE M.M.A.	VIE M.M		VIE	M.M.A.	RENTES SURV.		
BASE			P.À.C.	CONJOINT	ENF	ENFANTS			
ADD.									
Adhérent(e) fumeur(se) Oui No Conjoint(e) fumeur(se) Oui No				le				ode cer	tificat

CHOIX DE PROTECTION

Note 1

La nouvelle personne salariée admissible travaillant 25 % ou moins du temps complet doit choisir entre participer uniquement au Régime d'assurance maladie ou participer à l'ensemble des régimes à la condition de participer aux garanties d'assurance vie et d'assurance salaire de courte durée prévues à la convention collective sous réserve de ce qui est prévu au droit d'exemption.

La personne retraitée qui est réembauchée n'est pas admissible au régime d'assurance collective de l'APTS.

Note 2

Vous devez choisir un statut de protection (individuel, monoparental, couple, familial ou exempté) pour le Régime d'assurance maladie et s'il y a lieu pour le Régime d'assurance soins dentaires.

Les statuts de protection **possibles** sont définis dans le tableau suivant :

Dánima		Combinaisons										
	Régime	1	2	3	4	5	6	7	8	9		
	Assurance maladie		M	M	C	C	F	F	F	F		
	Assurance soins dentaires		M		C	I	F	C	M	I		

La personne adhérente qui obtient une exemption de participation au régime d'assurance maladie peut s'assurer selon le statut de protection individuel, monoparental, couple ou familial pour le régime d'assurance soins dentaires.

Note 3

Début d'exemption

En vertu de la *Loi sur l'assurance médicaments du Québec*, sous réserve du droit d'exemption, la participation au Régime d'assurance maladie est obligatoire, car la garantie médicaments est prévue à ce régime. Ainsi, vous pouvez refuser ou cesser de participer au Régime d'assurance maladie à la condition que vous démontriez à votre employeur que vous et vos personnes à charge, s'il y a lieu, êtes assurés en vertu d'un autre régime d'assurance collective comportant une garantie d'assurance médicaments.

Concernant le Régime d'assurance soins dentaires, la personne adhérente peut se prévaloir du droit d'exemption à la condition de joindre la preuve qu'elle est couverte par un régime d'assurance soins dentaires du secteur public à participation obligatoire et qu'il lui est impossible d'obtenir une exemption spécifique de participation au régime en question.

Fin d'exemption

La personne adhérente qui est exemptée de participer au Régime d'assurance maladie ou au Régime d'assurance soins dentaires peut y adhérer plus tard, à la condition de démontrer de manière jugée satisfaisante par SSQ:

- i) qu'elle et ses personnes à charge, le cas échéant, étaient antérieurement assurées en vertu de l'assurance concernée ou de toute autre assurance collective similaire;
- ii) qu'il est devenu impossible pour elle, et ses personnes à charge le cas échéant, de continuer à être assurées par le régime ayant permis l'exemption.

Note 4

La durée minimale de participation aux régimes maladie intermédiaire et maladie supérieur est de 24 mois et s'applique à compter de la date d'adhésion initiale au régime concerné.

La durée minimale de participation au régime soins dentaires est de 48 mois et s'applique à compter de la date d'adhésion initiale au régime concerné.

Toutefois, pour le régime d'assurance maladie, la personne adhérente aura la possibilité au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année d'adhérer à un régime **plus généreux** sans avoir préalablement complété une période minimale de participation de 24 mois. Concernant les règles applicables à la prise d'effet des régimes et aux modifications de statut de protection, nous vous référons à votre brochure explicative.

Note 5

La personne adhérente peut renoncer à l'assurance vie de base de la personne adhérente si elle est déjà protégée par une police **individuelle** d'assurance vie d'un montant minimal de 25 000 \$. Pour ce faire, elle doit remplir le formulaire « Demande de renonciation au régime d'assurance vie de base de la personne adhérente » (FV4726F) disponible au Service des ressources humaines de son établissement et joindre la preuve de sa couverture. Une personne adhérente qui renonce à l'assurance vie de base ne peut pas participer à l'assurance vie additionnelle de la personne adhérente. La personne adhérente qui désire, par la suite, participer à l'assurance vie de base de la personne adhérente doit faire une demande écrite à SSQ et fournir les preuves d'assurabilité requises et acceptées par SSQ.

Note 6

La participation à l'assurance vie de la personne conjointe et des enfants à charge est obligatoire selon le même statut de protection que celui détenu au régime d'assurance maladie. Voici un résumé de la protection d'assurance vie qui est accordée selon le statut de protection détenu en assurance maladie:

Statut de protection en assurance maladie	Assurance vie des personnes à charge accordée
Individuel	Aucune
Monoparental	Assurance vie des enfants à charge
Couple	Assurance vie de la personne conjointe
Familial	Assurance vie de la personne conjointe et des enfants à charge
Exemption	Aucune

Note 7

Des preuves d'assurabilité sont toujours requises.

La personne adhérente qui renonce à l'assurance vie de base de la personne adhérente ne peut pas participer à l'assurance vie additionnelle de la personne adhérente.

La personne adhérente peut en tout temps participer à l'assurance vie additionnelle de la personne conjointe.

Dans la colonne « Augmenter à » ou « Réduire à », le chiffre que vous inscrivez correspond à la protection que vous désirez et non au nombre d'unités que vous ajoutez ou retirez. À titre d'exemple, si vous possédez 3 fois votre salaire en assurance vie additionnelle de la personne adhérente et que vous indiquez « 2 » sur la ligne « Réduire à », nous retrancherons une unité de salaire de votre montant d'assurance vie additionnelle.

Si vous choisissez de participer à la vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe et que la personne à assurer est non-fumeuse, vous devez remplir la section **6-Déclaration de personne non-fumeuse**.

Note 8

La personne adhérente doit remplir le formulaire « Droit de retrait à la garantie d'assurance salaire de longue durée » et répondre à certaines conditions.

AVIS

Protection des renseignements personnels

Dans le but d'assurer le caractère confidentiel des renseignements personnels détenus à votre sujet, SSQ, Société d'assurance-vie inc. constitue un dossier d'assurance dans lequel sont versés les renseignements concernant votre demande d'assurance ainsi que les renseignements relatifs à toute réclamation d'assurance.

Seuls les employés ou mandataires qui sont responsables de la sélection des risques, des enquêtes et des réclamations ou toute autre personne que vous aurez autorisée ont accès à ce dossier.

Votre dossier est détenu dans les bureaux de l'entreprise. Vous avez le droit de prendre connaissance des renseignements personnels contenus dans ce dossier, et, le cas échéant, de les faire rectifier en formulant une demande écrite à l'adresse suivante :

Responsable de la protection des renseignements personnels

SSQ, Société d'assurance-vie inc.

2525 boul. Laurier,

C.P. 10500, succursale Sainte-Foy

Québec (Québec) G1V 4H6

SSQ, Société d'assurance-vie inc. s'est dotée d'une Politique sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir une copie du dépliant à cet effet, il vous suffit de communiquer par écrit avec le Responsable de la protection des renseignements personnels, aux coordonnées mentionnées ci-dessus.